

RELEVÉ DE SITUATION 2015

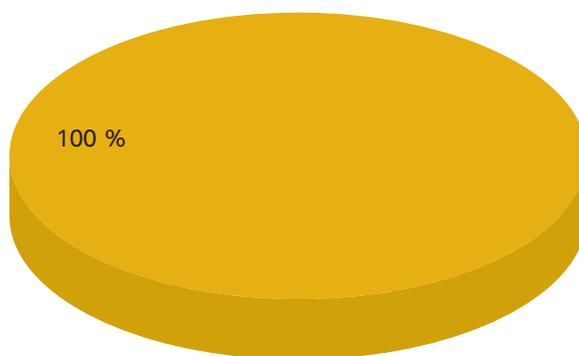
Madame ANNE-MARIE THOMAS-BLONDEL
 HSBC Evolution Patrimoine Vie - Contrat N° 00164498
 HSBC FRANCE - PARIS EXELMANS

SITUATION DE VOTRE CONTRAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

■ Part du capital exprimée en euros	:	0,00 €
■ Contre-valeur en euros de la part du capital exprimée en unités de compte	:	39 023,98 €
Valeur de votre contrat au 31/12/2015	:	39 023,98 €

(Sous réserve des opérations en cours de traitement)

Répartition par nature de support au 31/12/2015



ÉVOLUTION DE LA PART DU CAPITAL EXPRIMÉE EN UNITÉS DE COMPTE (UC) EN 2015

Nom du support	Nombre d'UC au 31/12/2014	Investissements 2015 nets de frais (versements et arbitrages) (en nombre d'UC)	Désinvestissements 2015 (rachats partiels et arbitrages) (en nombre d'UC)	Frais de Gestion du contrat (en nombre d'UC)	Nombre d'UC au 31/12/2015	Valeur de l'UC au 31/12/2015 ⁽¹⁾ (en euros)	Contre-valeur au 31/12/2015 (en euros)
HSBC Multimanager Harmonie	238,8311	0,0000	-238,1354	-0,6957	0,0000	168,34	0,00
HSBC Mix Equilibré	0,0000	124,0069	0,0000	-0,5054	123,5014	315,98	39 023,98

TOTAL : 39 023,98 €

INFORMATIONS SUR VOS UNITÉS DE COMPTE

Nom du support Indicateur de référence	Évolution sur 1 an (en %) ⁽²⁾	Évolution sur 3 ans (en %) ⁽²⁾	Évolution sur 5 ans (en %) ⁽²⁾	Frais par support ⁽³⁾ (en %)
HSBC Mix Equilibré	7,19	30,35	37,86	1,67
40% Barclays Euro Aggregate + 35% MSCI EMU + 15% MSCI World ex EMU + 10% EONIA	5,98	30,44	42,20	

HSBC Multimanager Harmonie

Le FCP HSBC Multimanager Harmonie a fusionné dans le FCP HSBC Mix Equilibre en date du 29 juin 2015 sur les valeurs liquidatives du 24 juin 2015.

⁽¹⁾ La valeur liquidative renseignée dans cette colonne correspond à la dernière valeur liquidative connue à la date d'établissement de votre relevé de situation.

⁽²⁾ Les valeurs affichées dans le présent tableau tiennent compte des évolutions de titres (fusion, absorption, division) ainsi que des éventuels détachements de coupon. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁽³⁾ Les frais mentionnés représentent les frais courants certifiés de l'OPC au cours du dernier exercice clos (frais de gestion, frais administratifs et commission de mouvement le cas échéant).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

HSBC Mix Equilibré

A partir du 1er octobre, l'objectif de gestion du FCP HSBC Mix Equilibre est de surperformer l'indicateur de référence sur la durée de placement recommandée et non plus d'effectuer une performance en ligne avec celui-ci. L'indice CG EGBI composant de l'indicateur de référence est remplacé par l'indice Barclays Euro Aggregate afin de prendre en compte l'univers d'investissement élargi sur les marchés de taux. Les sommes distribuables ne pourront plus être distribuées, seulement capitalisées. A cette même date, le FCP profitera d'une ouverture large à l'investissement en direct et un élargissement des instruments financiers autorisés aux dérivés de crédit dans la limite de 10% de l'actif du fonds.

Dans le cadre d'une revue globale de sa gamme et afin d'offrir plus de transparence aux investisseurs, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de réviser la tarification de l'ensemble de ses OPC dont celle de HSBC Mix Equilibre.

Aujourd'hui, les frais de gestion prélevés sur le FCP couvrent à la fois la gestion financière et les différents prestations des intervenants externes (gestionnaire administratif et comptable, dépositaire, commissaire aux comptes).

La nouvelle structure de frais de gestion fera désormais apparaître une distinction entre les frais de gestion internes (ou frais de gestion financière) et les frais de gestion externes (rémunérant les prestataires).

Les frais de gestion internes et externes maximum sont fixés à partir du 1er octobre 2015 à 1,80% (contre 1,69% précédemment). Parallèlement, les commissions de mouvements sont supprimées.

NOUVEAUTES SUR LES UNITES DE COMPTE DISPONIBLES SUR HSBC EVOLUTION PATRIMOINE VIE

HMIF US Equity C (Couvert)

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HMIF US Equity C

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

Europe Value

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Euro Long Term Gvt Bond Fund

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Multimanager Offensif

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Multimanager Expansion

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Multimanager Harmonie

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Multimanager Défensif

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HISF MultiAlpha Global Emerging Markets Equity C (A)

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HISF MultiAlpha Europe Equity C (A)

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HISF MultiAlpha North America Equity C (A)

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HISF MultiAlpha Japan Equity C (A)

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Euro cap 2017

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC Altenatis

Cette UC n'est désormais plus disponible sur votre contrat.

HSBC GIF ESI US Equity C (Couvert) (A)

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.

Société de gestion : HSBC Investments Funds (Luxembourg) SA

Classification : Action

Code ISIN : LU0166156926

Frais : 0,95%

Durée : 5 ans et +

Objectif : L'objectif du compartiment vise à répliquer aussi étroitement que possible les rendements de l'indice HSBC Economic Scale Index US (l'« Indice »). L'Indice est composé de titres de participation des sociétés des États-Unis proportionnellement à leur contribution à l'économie des États-Unis d'Amérique.

HSBC GIF European Equity C (A)

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.

Société de gestion : HSBC Investments Funds (Luxembourg) SA

Classification : Action zone euro

Code ISIN : LU0164906959

Frais : 1,85%

Durée : 5 ans et +

Objectif : L'objectif du compartiment vise à assurer une

croissance de la valeur de votre investissement sur le long terme. Le fonds détiendra principalement des actions de sociétés de toutes capitalisations, établies dans un pays européen développé, quel qu'il soit.

HSBC GIF ESI GEM Equity C (A)

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.
Société de gestion : HSBC Investments Funds (Luxembourg) SA

Classification : Action

Code ISIN : LU0819120683

Frais : 0,95%

Durée : 5 ans et +

Objectif : L'objectif du compartiment vise à répliquer les rendements de l'indice HSBC Economic Scale Index Emerging Markets (l'« Indice »). L'Indice est composé d'actions de sociétés des pays émergents. Ces sociétés sont représentées dans l'Indice proportionnellement à leur contribution à l'économie globale des marchés émergents.

HSBC Mix Dynamique

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.
Société de gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Classification : Diversifié

Code ISIN : FR0007006671

Frais : 1,85%

Durée : 5 ans et +

Objectif : Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.

HSBC Mix Modéré

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.
Société de gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Classification : Diversifié

Code ISIN : FR0007497953

Frais : 1,60%

Durée : de 3 à 5 ans

Objectif : Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme).

HSBC GIF Global Equity Volatility Focused C (A)

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.
Société de gestion : HSBC Investments Funds (Luxembourg) SA

Classification : Action

Code ISIN : LU1103712417

Frais : 1,85%

Durée : 5 ans et +

Objectif : L'objectif du compartiment vise à dégager une croissance du capital et des revenus sur votre investissement à long terme. Le fonds vise une volatilité de portefeuille inférieure à celle de l'indice MSCI AllCountry World Index (MSCI AC World Net).

HSBC GIF Euro Credit Bond Total Return C (A)

Cette UC est désormais disponible sur votre contrat.
Société de gestion : HSBC Investments Funds (Luxembourg) SA

Classification : Obligation

Code ISIN : LU0988492970

Frais : 1,15%

Durée : 5 ans et +

Objectif : L'objectif du compartiment vise à dégager un rendement total sur votre investissement sur le long terme. La stratégie Total Return n'implique ni la protection du capital ni la garantie d'un rendement positif à long terme. Le fonds est à tout moment exposé aux risques du marché.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

Si vous êtes assujetti(e) à l'ISF, la valeur de votre contrat au 31 décembre doit être portée dans votre déclaration annuelle.

Lorsqu'il s'agit d'un contrat démembré, sauf les exceptions reprises dans la notice explicative de la déclaration ISF, disponible sur le site impots.gouv.fr, seul l'usufruitier doit déclarer la valeur en pleine propriété du contrat.

Prélèvements sociaux

Au 31/12/2015, les produits (intérêts et plus-values) des contrats d'assurance vie sont soumis à des prélèvements sociaux de 15,5%.

Les prélèvements sociaux sont retenus à la source :

- Lors de l'inscription des produits au contrat :
 - pour les contrats en euros ;
 - pour la part des produits attachés au support en euros pour les contrats multi-supports, sauf fiscalité PEP, il s'agit dans ce cas d'un acompte, qui sera revu, à la hausse ou à la baisse selon le montant d'intérêts dégagés lors du dénouement du contrat (par rachat, partiel ou total, ou par décès).
- Lors du rachat (partiel et total) du contrat ou lors du décès de l'assuré (déduction faite des produits ayant déjà été assujettis aux prélèvements sociaux).

Les prélèvements sociaux ne sont pas applicables aux personnes morales et aux personnes domiciliées fiscalement hors de France.

Changement de résidence fiscale

Il est primordial que vous nous signaliez tout changement de résidence fiscale, dès sa survenance, et en tout état de cause avant le 30 novembre de l'année concernée, afin qu'il soit pris en compte sur ladite année.

Si vous êtes domicilié fiscalement hors de France en 2016, nous vous invitons à vous manifester, par courrier, auprès de nos services.

Si en 2015, vous avez bénéficié de l'exonération des prélèvements sociaux en qualité de non résident, et que vous ne remplissez plus cette condition pour l'année 2016, vous devez vous manifester, par courrier, auprès de nos services.

Si vous devenez résident fiscal aux Etats-Unis, certaines opérations relatives à votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation seront limitées.

En application de la réglementation américaine en vigueur, nous ne pourrions notamment plus accepter les versements.

Vous pourrez effectuer des rachats à votre seule initiative.

Nous ne serons plus en mesure de vous délivrer de conseils. Le cas échéant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre agence avant votre départ.

Désignation du(des) bénéficiaire(s) de votre contrat

Nous vous rappelons que la clause bénéficiaire de votre contrat conditionne la transmission des capitaux en cas de décès. Il est très important que vous veilliez à ce que la désignation que vous avez rédigée est à jour, et que les coordonnées des bénéficiaires nommément désignés, le cas échéant, sont correctement renseignées (nom, nom de jeune fille, prénoms, date et lieu de naissance). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour aborder cette question.

Terme du contrat

Votre contrat arrive à échéance le 15/03/2016, toutefois il fait l'objet d'une tacite prorogation annuelle jusqu'à son dénouement par rachat total ou par décès de l'assuré. Il se poursuit donc normalement et continue à être revalorisé.

Rachat

Le rachat vous permet lorsque vous l'exercez, de bénéficier du paiement, de tout ou partie, de votre capital.

Le rachat total a pour conséquence la résiliation de votre contrat.

Le rachat partiel diminue le montant des capitaux.

Valeur de rachat

La valeur de rachat de votre contrat est égale à la somme de :

- la part du capital exprimée en euros,
- la contre-valeur en euros de la part du capital exprimée en unités de compte, dans les conditions prévues dans les documents contractuels (pour chaque unité de compte : nombre d'UC * Valeur de l'UC en euros = Contre-valeur en euros de l'UC). Cette contre-valeur constatée à un moment donné n'est pas garantie, elle est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

En cas de rachat seront déduits, le cas échéant :

- les avances non remboursées (capital et intérêts),
- les prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire libératoire si vous choisissez cette option, à défaut les intérêts dégagés par le rachat seront soumis au barème progressif dans le cadre de l'impôt sur le revenu.

Prospectus simplifiés AMF (OU DICI)

Les prospectus simplifiés AMF sont devenus les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). Ils présentent les caractéristiques principales des supports en unités de compte proposés par votre contrat. Ils sont disponibles sur simple demande auprès de votre agence ou de HSBC Assurances Vie (France).

Protection des données

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informé que les données à caractère personnel vous concernant sont susceptibles d'être communiquées aux sociétés du Groupe HSBC ou à des tiers, notamment sous-traitants situés en France ou à l'étranger, notamment dans des Etats n'appartenant pas à l'Union Européenne.

Ces données ainsi que l'ensemble des données à caractère personnel détenues par HSBC Assurances Vie (France) dans le cadre des opérations réalisées pourront être utilisées pour les besoins de la gestion de ces opérations, de détection et d'évaluation du risque de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent de HSBC Assurances Vie (France) et des sociétés du groupe HSBC.

Dans le cadre d'un transfert vers un pays hors Union Européenne, des règles assurant la protection des données ont été mises en place (autorisations de la part de la Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL, contrats types de la Commission Européenne).

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de communication auprès de HSBC Assurances Vie (France) (109 avenue des Champs Elysées 75419 Paris Cedex 08), et d'en exiger, le cas échéant, la rectification ou de s'opposer à leur utilisation.

Cette information vous est transmise par HSBC Assurances Vie (France) sur délégation du souscripteur du contrat collectif.